

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

## UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Demande d'enregistrement concernant le projet d'installation de méthanisation agricole de matières végétales brutes au lieu-dit « Les Bois d'Illiers » à NONVILLIERS-GRANDHOUX (28120).

Ce projet comporte un plan d'épandage de digestats sur 30 communes :

Argenvilliers, Cernay, Champrond-en-Gâtine, Chassant, Combres, Dangeau, Frazé, Fruncé, Happonvilliers, Illiers-Combray, La Croix-du-Perche, La Gaudaine, Le Thieulin, Les Chatelliers-Notre-Dame, Magny, Marchéville, Méréglise, Montigny-le-Chartif, Montireau, Montlondon, Mottereau, Nonvilliers-Grandhous, Saint-Avit-les-Guespières, Saint-Eliph, Saint-Eman, Saintigny, Saint-Victor-de-Buthon, Thiron-Gardais, Vieuvicq et Yèvres

→ **RUBRIQUE** : 2781-1b (nomenclature des installations classées)

→ **NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR** : Coopérative de Bonneval Beauce et Perche (CBBP)  
(siège social : 115 rue de Chartres – 28800 BONNEVAL)

→ **DURÉE DE LA CONSULTATION** : 4 SEMAINES, du lundi 25 octobre 2021 à 9 heures au lundi 22 novembre 2021 à 18 heures 30.

→ **RAYON D'AFFICHAGE DE L'AVIS** : Les communes mentionnées plus haut ainsi que Les Corvées-les-Yys

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRES DE** Monsieur Julien DEBOURGES, responsable opérationnel CBBP – mel [jdebourges@coopbonneval.fr](mailto:jdebourges@coopbonneval.fr) – tél. 06.11.90.12.97.

→ **LE DOSSIER COMPLET** est déposé en mairie de NONVILLIERS-GRANDHOUX où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public ci-après :

JOURS ET HEURES	LIEU
le lundi de 16h30 à 18h30 le vendredi de 10h à 12h00	Mairie de NONVILLIERS-GRANDHOUX 4 place de l'Eglise

→ **LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/consultation-du-public/en-cours>

→ **PENDANT LA DURÉE DE LA CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Nonvilliers-Grandhous et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public (voir tableau ci-dessus)
- par voie postale, à Madame le Préfet – Direction de la Citoyenneté – Bureau des procédures environnementales – Place de la République CS 80537 – 28019 CHARTRES cedex ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LE PRÉFET. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS.